

bres, force est aux députés ministériels de prêter leur appui à ces projets ou d'amener la chute du Gouvernement. Si l'on veut que ce pays progresse et continue à faire partie intégrante de ce grand empire, il faut que notre peuple se montre digne de son héritage.

M. E. W. TOBIN (Richmond-et-Wolfe): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, en réponse au premier ministre (sir Wilfrid Laurier) le député de Jacques-Cartier a dit:

M. MONK: Le premier ministre devrait citer tous les noms et ceux de ses propres orateurs qui ont déclaré que notre marine canadienne nous permettrait de bombarder l'Angleterre, au besoin.

Et plus loin:

M. MONK: Si le premier ministre y tient, je lui dirai que c'est le notaire qu'on a fait venir dans le comté et que c'est l'homme le plus influent du comté de Richmond. Le premier ministre le connaît parfaitement bien. Il est venu dans le comté en question et a prononcé ces paroles.

Et plus loin:

M. MONK: Je désire informer le premier ministre que le nom de ce notaire est Bégin, orateur et agent politique fort connu.

Le 22 novembre, l'honorable député (M. Monk) donna devant la Chambre, lecture d'une déclaration signée par Paul Emile Lamarche, un conservateur qui avait pris part à l'assemblée en question, dans le canton de Kingsey, comté de Drummond. Cette déclaration, à mon avis, ne contient rien qui soit de nature à corroborer l'accusation portant que les paroles citées par l'honorable député (M. Monk) ont été prononcées par le notaire Bégin qui, soit dit en passant, habite Windsor-Mills et non pas Richmond, M. Bégin, ayant lu dans la "Gazette" de Montréal le compte rendu du débat qui s'était déroulé ici, me transmit la dépêche que voici:

Windsor-Mills (Québec), 22 novembre.

E. W. Tobin,

Chambre des communes,  
Ottawa.

D'après le compte rendu de la "Gazette" de Montréal, M. Monk affirme que, durant la campagne électorale, j'aurais dit qu'au besoin, la marine canadienne pourrait bombarder l'Angleterre. Veuillez nier la chose. Jamais je n'ai prononcé pareilles paroles ni rien d'analogue. L'assertion est aussi absurde que l'idée même. J'adresse une lettre publique de dénégation à M. Monk, par l'entremise de la "Gazette". Si on la publie, je suis en mesure de produire des déclarations à l'appui de ma dénégation, si on persiste à affirmer la chose.

E. H. BEGIN.

On m'a transmis trois déclarations, l'une ayant pour auteur le maire du canton, Pierre Tardif, qui a présidé l'assemblée en question. En voici le texte:

Je, soussigné, Pierre Tardif, de Kingsey-Falls, comté de Drummond et maire de la localité, déclare publiquement: que j'ai pris connaissance du compte rendu de la "Gazette", de Montréal, en date du 22 novembre 1910, portant qu'au cours du débat parlementaire qui s'est déroulé à Ottawa le jour précédent, M. Monk a affirmé qu'un notaire en vue, de la ville de Richmond, du nom de Bégin, dans un discours prononcé au cours de la dernière campagne électorale à Drummond-et-Arthabaska a déclaré qu'au besoin, la flotte canadienne pourrait être employée à bombarder l'Angleterre.

Que le notaire Bégin qui a prononcé un discours ici, le dimanche, avant le jour du scrutin, n'habite pas Richmond, mais Windsor-Mills;

Que j'ai présidé cette assemblée;

Que les orateurs qui ont porté la parole à cette assemblée sont MM. Drapeau et Lamarche du côté des nationalistes; et du côté des libéraux, MM. Gillemette et Morin ont dit quelques mots, puis le notaire Bégin fit le principal discours du côté des libéraux et M. Lamarche eut la réplique.

Que j'affirme positivement que le notaire Bégin ne s'est pas servi d'expressions comme celles figurant dans le compte rendu de la "Gazette", de Montréal ni d'autres expressions du même genre et qu'il n'a rien dit qui comporte pareille idée.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant vraie, dans mon âme et conscience et sachant qu'elle équivaut à une déclaration faite sous la foi du serment, sous l'empire de la loi de la preuve au Canada, et j'ai signé.

Un mot effacé nul.

Attesté devant moi, à Kingsey-Falls, ce 25<sup>e</sup> jour de novembre 1910.

PIERRE TARDIF.

JOSEPH VIDAL, juge de paix.

M. John W. Smith, de Kingsey-Falls, fait la même déclaration, signée par devant Joseph Vidal, juge de paix. M. J. B. Préfontaine, de Kingsey-Falls, autrefois de Durham-sud, frère du bon conservateur, le docteur Préfontaine, de Durham-sud, bien connu du député de Jacques-Cartier et qui l'a accompagné au comté de Drummond où il a fait de la propagande parmi les Canadiens français électeurs de ce canton de Durham, le samedi précédant le scrutin, fait une déclaration dans le même sens que les autres.

Je prie le député de Jacques-Cartier de retirer ce qu'il a dit au sujet de M. Bégin, d'autant plus que la déclaration qu'il a obtenue de son propre partisan, M. Lamarche, un conservateur de Montréal, ne confirme en rien l'allégation que M. Bégin, de Windsor-Mills a prononcé les paroles qu'on lui a attribuées.

M. RALPH SMITH (Nanaïmo): Je pensais que le député de Jacques-Cartier (M. Monk) tiendrait peut-être à prendre la parole. Je serais bien aise de lui fournir l'occasion de nous manifester sa pensée. Monsieur l'Orateur, j'ai prêté une